

#Entreprises

Déclaration annuelle salaires 2024 formation professionnelle Contributions conventionnelles - volontaires - dialogue social À régler avant le 1 mars 2025



Contact collecte - Cabinet comptable ☐

CivilitéMme ☐M ☒

NomVersolatto

PrénomVirginie

FonctionAdministrateur

E-mailcampingsaintcere@gmail.com

Téléphone

Portable0635439707

N° Afdas008432N20248432N00000072775XW

LE SOULHOL
Quai Auguste Salesse

46400 Saint-Céré



Siret914777818NAF5530Z

1 - Effectifs annuels moyens de l'entreprise en 2024 : CDI et CDD, hors intermittents

⚠ Toutes les zones sont obligatoires. Indiquez zéro le cas échéant. Si vous n'avez aucun effectif à déclarer, cochez cette case ☐

Arrondir à l'entier le plus proche	Ouvriers	Employés	Techniciens, agents de maîtrise	Cadres	Journalistes presse	Pigistes presse écrite	Total
Hommes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Femmes	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
Total	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0

2 - Masses salariales 2024

2.1 - Masse salariale globale brute (brut social DSN, hors intermittents et pigistes des entreprises de presse écrite)	A	4 060
2.2 -	P	
2.3 - Masse salariale brute des intermittents du spectacle (s'il y a lieu)	C	0

3 - Contributions conventionnelles

3.1 - Salariés CDI et CDD (hors intermittents et pigistes des entreprises de presse écrite)	A	X 0,18 %	=	D	7,31
3.2 -	P	X	=	S	
3.3 - Intermittents du spectacle (s'il y a lieu)	Forfait de 50 € + C	0,10%	=	F	0

4 - Contribution volontaire

Le montant de votre versement volontaire figure sur la convention d'adhésion signée avec l'Afdas	G	0.00
--	---	------

5 - Contribution(s) obligatoire(s) au dialogue social

(A + C) x 0,03 % + forfait de 25 EUR par établissement CCN AGP-HPA	H1	26,22
	H2	0

6 - Versement

- versement			D + S + F + G + H1 + H2 =	J	33,53
Acompte HT déjà versé à l'Afdas	K	0	TOTAL HT = J - K =	L	33,53
TVA ⚠ obligatoire : L x20% =	T	6,71	TOTAL TTC = L+T =	U	40,24

Mode de paiement (cochez impérativement ci-dessous)

☐ Carte bancaire

☒ Prélèvement (cf. télé règlement en ligne)

☐ Virement ⚠ Précisez impérativement dans le libellé du virement votre F4 n°afdas suivi de « »

DOMICILIATIONCIC PARIS TURBIGO - 45 rue de Turbigo - 75003 Paris

TITULAIREAfdas - 66 rue Stendhal CS 32016 - 75990 Paris Cedex 20

IBAN : FR76 3006 6106 4100 0104 1540 134 - BIC : CMCIFRPP

Siège social : 66 rue Stendhal CS 32016 75990 Paris cedex 20
Pour toute information relative à cette déclaration contactez
le service contributions au 01 44 78 38 38 de 9h à 12h30

La déclaration et le paiement de vos contributions sont dématérialisés.

- Inutile d'imprimer et de nous retourner votre bordereau.
- Seuls les virements et les prélèvements bancaires sont acceptés.